



Compte rendu tenant lieu de procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 08 juillet 2021

Ce document est susceptible de modification par les élus. Celles-ci figureront sur le PV suivant.

L'an deux mil vingt et un, le dix-sept juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'Epannes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Epannes, sous la présidence de Monsieur Emmanuel EXPOSITO, Maire.

Présents : **Messieurs** BAUDOUIN Nicolas, CAILLE Joël, EXPOSITO Emmanuel, FAVRELIERE Jean-Claude, FREMEN TEAU Bernard, QUEMENER Pierrick, SALLARES Nicolas.

Mesdames DONIZEAU Dominique, GALLOPIN Véronique, GAUTIER Isabelle, GUIGNARD Chantal, RAVARD Armelle.

Excusés : Mme MARTIN Stéphanie (**a donné pouvoir à Mme GAUTIER Isabelle**)
M. BRISSEAU Pascal (**a donné pouvoir à M. QUEMENER Pierrick**)

Absents : Mme RAMOS Ophélie

Soit 12 membres présents et 14 votants (12 + 2 pouvoirs)

M. SALLARES Nicolas a été nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Conseil municipal du 17 juin 2021 a été approuvé totalement.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Proposition d'achat bâtiment communal (ancien restaurant « Le Relais Epannais)

La modification de l'ordre du jour est adoptée à l'unanimité

L'ORDRE DU JOUR :

1. Projet d'implantation d'un parc éolien sur la commune - Motion de refus
2. Autorisation de signature - Convention assistance à la maîtrise d'ouvrage ID79
3. Décision modificative – Budget locatif
4. Attribution de subventions Coopérative école et bibliothèque – Année 2021
5. Proposition d'achat bâtiment communal (ancien restaurant « Le Relais Epannais)

D01.07.2021 : Projet d'implantation d'un parc éolien sur la commune - Motion de refus

Le Conseil Municipal a souhaité émettre son avis sur les dossiers d'implantation d'éoliennes par le biais d'une délibération.

L'énergie au même titre que l'alimentation doit être l'objet de toute notre attention.

En effet plusieurs facteurs, tels l'augmentation de la population et des consommations de biens, telles les nouvelles technologies toujours plus consommatrices d'énergie, caractérisent entre autres cette course à la

création d'énergies.

Des propositions de solutions sont mises en avant (éolien, photovoltaïque,.....) pour pallier l'arrêt projeté de la production d'électricité nucléaire Et ceci sans planification de l'état.

Les ZDE (zone de Développement Eolien) ne relèvent plus des territoires, sauf à ce qu'elles aient été intégrées totalement ou partiellement dans les SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale). Ces ZDE identifiaient des zones propices à l'implantation d'éoliennes. Ce sont celles-ci qui font aujourd'hui l'objet de prospection par les opérateurs d'éoliennes.

La « révolution énergétique » est confiée à des entreprises dont la majeure partie, sont plus à la recherche de développement financier que de préservation de la planète.

Les projets identifiés sur notre territoire communal sont au nombre de quatre.

Ce dossier a été pris en compte, par la municipalité qui a reçu plusieurs opérateurs. En septembre 2020, elle a créé un groupe de travail pour recenser les observations et les commentaires des participants et l'aider dans son positionnement.

Une seconde phase était envisagée sous la forme d'une réunion publique. A ce jour, les règles sanitaires ne l'ont pas permis.

Regrettant que cette seconde phase n'ait pu avoir lieu, nous avons donc décidé d'élaborer notre position par le biais de la présente délibération.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le vote d'une motion selon les éléments suivants :

CONSIDÉRANT l'importance de développer les moyens de productions des énergies renouvelables, et l'absence de politique de réduction des consommations,

CONSIDÉRANT l'absence de schéma national d'implantation,

CONSIDÉRANT l'importance de prendre une décision rapide sur le sujet au vu des démarches engagées par les porteurs de projet envers la mairie, les propriétaires et les exploitants de parcelles concernées,

CONSIDÉRANT le nombre conséquent d'éoliennes déjà présentes sur le nord du Poitou Charentes et plus précisément sur les Deux Sèvres,

CONSIDÉRANT la distance insuffisante d'implantation d'une éolienne dans un périmètre de 500m des habitations qui n'est basé sur aucune considération scientifique et ne dépend pas de la hauteur ni de la puissance de l'éolienne,

CONSIDÉRANT l'impact paysager d'un parc éolien sur notre commune, qui serait visible par un grand nombre d'habitants et impacterait donc la notion de village,

CONSIDÉRANT l'amalgame entre l'intérêt collectif de produire de l'énergie et un contrat de droit privé entre l'exploitant et le propriétaire (et l'agriculteur),

CONSIDÉRANT les nuisances sonores générées par les pales de l'éolienne et les nuisances sur la faune et la flore,

CONSIDÉRANT insuffisante la constitution de garanties financières visant à couvrir la remise en état du site en cas de défaillance de l'exploitant,

Mr FAVRELIERE Jean-Claude, agriculteur, n'a pas participé au vote afin d'éviter tout conflit d'intérêt.

Adoptée à 9 pour et 4 abstentions

D02.07.2021 : Autorisation de signature – Convention assistance à la Maîtrise d'Ouvrage par ID 79

Monsieur le Maire rappelle que la création d'ID79 est à l'initiative du Département dans sa politique d'appui aux collectivités. Il précise également que ID79 regroupe des techniciens de compétences différentes permettant d'accompagner les collectivités dans leurs projets.

ID79 propose deux types d'interventions :

- gratuite : forfait conseil de 2 jours par an inclus dans la cotisation annuelle des adhérents ;
- payante : si mobilisation de moyens d'analyse importants (expertise complexe, assistance à maîtrise d'ouvrage), prestations d'assistance techniques /maîtrise d'œuvre (MOE) eau et assainissement (selon la grille de tarifs en vigueur)

C'est la raison pour laquelle, la commune souhaiterait être accompagnée par ID 79 pour l'assistance à Maîtrise d'ouvrage dans la réalisation des futurs projets de la commune.

Le coût de cet accompagnement est de 900,00€ qui correspond à 3 jours d'ingénierie.

ID 79 accompagne la commune dans le projet des réfections de la voirie des 3 axes principaux de la commune à savoir : la rue des Ecoles, Grande rue et la Route de St Jean d'Angély.

Le chiffrage de la totalité des travaux est de 1 050 000€ et le montant de la Maîtrise d'Oeuvre est de 75 000€ :

- Rue des Ecoles : 391 575€
- Grande rue : 244 075€
- Route de St Jean d'Angély : 422 575€

Les subventions représenteraient 60 % du montant total des travaux soit : 300 000€ de la DETR, 40 000€ max de la CAN, 120 000€ du Département (60 000€ de plus en 2025), 20 000€ du SIEDS, FEADER et Région (montants à déterminer). Ce qui resterait à la charge de la Commune : 500 000€.

Adoptée à l'unanimité

D03.07.2021 : Décisions modificatives – BP Annexe : Locatif

Monsieur le Maire propose d'effectuer plusieurs décisions modificatives comme suit :

Sur le BUDGET ANNEXE LOCATIF afin d'ouvrir des crédits nécessaires

- au règlement du solde des travaux et des frais d'études de la boulangerie

Section investissement

INVESTISSEMENT - Dépenses Chap. 20 Article 2031 + 1 730,31€

INVESTISSEMENT - Dépenses Chap. 21 Article 2135 - 1 730,31€

| | | | |
|---|----------|--------------|-------------|
| <u>INVESTISSEMENT - Dépenses</u> | Chap. 23 | Article 2313 | + 3 035,72€ |
|---|----------|--------------|-------------|

| | | | |
|---|----------|--------------|-------------|
| <u>INVESTISSEMENT - Dépenses</u> | Chap. 21 | Article 2135 | - 3 035,72€ |
|---|----------|--------------|-------------|

- au règlement de la redevance assainissement pour la boulangerie

Section fonctionnement

| | | | |
|---|-----------|---------------|-----------|
| <u>FONCTIONNEMENT - Dépenses</u> | Chap. 658 | Article 65888 | + 184,70€ |
|---|-----------|---------------|-----------|

| | | | |
|---|-----------|---------------|-----------|
| <u>FONCTIONNEMENT - Dépenses</u> | Chap. 011 | Article 60632 | - 184,70€ |
|---|-----------|---------------|-----------|

Adoptée à l'unanimité

D04.07.2021 : Attribution de subventions aux associations communales – Année 2021

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal décident d'attribuer les subventions suivantes aux associations énoncées ci-dessous :

ECOLE

| | |
|------------------------|---------|
| - Coopérative scolaire | 500,00€ |
|------------------------|---------|

VIE DE LA COMMUNE

| | |
|----------------|---------|
| - Bibliothèque | 700,00€ |
|----------------|---------|

Ces sommes sont inscrites à l'article 6574 du budget primitif 2021 de la commune.

La mairie prend à sa charge les inscriptions de 7€ soit un coût total de 200€.

Adoptée à 13 pour et 1 abstention (M. QUEMENER n'a pas pris part au vote afin d'éviter tout conflit d'intérêt)

D05.07.2021 : Proposition d'achat bâtiment communal (ancien restaurant « Le Relais Epannais

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la proposition d'achat de l'ancien restaurant - hôtel « Le Relais Epannais » acceptée en octobre 2020 actée par délibération n° D03.10.2020 ne sera pas honorée par les demandeurs.

Une nouvelle proposition a été reçue en mairie le 05 juillet dernier pour cette même acquisition située au 475 Grande rue à Epannes, cadastré section AAn°187 d'une surface totale de 683m².

Monsieur le Maire rappelle que ce bâtiment, propriété communale est un ancien hôtel -restaurant et est vacant depuis plusieurs années.

La signature du compromis est prévu au mois de septembre. Le projet est de faire plusieurs logements à l'étage et 1 ou 2 locaux commerciaux au rez-de chaussée.

Adoptée à l'unanimité

Questions et informations diverses

- Achat de 2 défibrillateurs : 1 à la mairie et 1 au Foyer Logement
Si manifestation à la salle des fêtes, le défibrillateur sera déplacé de la mairie à la salle des fêtes
- Usage simple et mise en place de panneaux

ECOLE

- Maintien des 4 classes à l'école élémentaire
- Les nouveaux tarifs de la cantine pour la rentrée 2021-2022 ont été acceptés par les parents d'élèves
- Il n'y aura pas d'arbres dans la cour
- Mme BEAUDELLE remplacera Mme BOUSSEAU, maîtresse de la maternelle

VOIRIE

- Projet de réfection de la voirie du Chemin d'Erié au Petit Marais pour un montant de 20 000€,
- Du chemin entre le bas de la Rochénard et la ZA pour un montant de 19 000€ – 3 000€ pris en charge par la CAN

Projets à réaliser sur 2 ans ou à cheval sur les 2 ans afin d'obtenir 2 subventions. La décision se prendra après réception du dernier devis.

FOYER LOGEMENT

- Ajout d'une motion sur l'interdiction de prêter le mobilier de la salle des fêtes.

MANIFESTATION DU 13 JUILLET 2021

- 209 personnes inscrites : besoin de bénévoles et de la sono de la commune

SIEDS

- A partir du mois d'août, il y aura un site dédié aux communes

PEDT

- Élaboration d'un document pour la mutualisation des biens culturels ou POI

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30mn.

Les membres du Conseil Municipal

| | | |
|---|---|--|
| Véronique GALLOPIN 3ème Adjointe | Pascal BRISSEAU <i>Pouvoir à P. QUEMENER</i> | Joël CAILLE |
| Stéphanie MARTIN <i>Pouvoir à I. GAUTIER</i> | Jean-Claude FAVRELIERE 1^{er} Adjoint | Bernard FREMENTEAU |
| Nicolas BAUDOUIN | Ophélie RAMOS <i>Absente</i> | Chantal GUIGNARD 2ème Adjointe |
| Pierrick QUEMENER 4ème Adjoint | Dominique DONIZEAU | Armelle RAVARD |
| Isabelle GAUTIER | | |

Le secrétaire

Nicolas SALLARES

Le Maire

Emmanuel EXPOSITO